

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 10/07/2025 - 91858 - 2012 B 23890 - 752 306 209 - A.S.N.

47,09 TPO333303

SARL A.S.N

Greffé du Tribunal
des activités économiques de Paris
Acte déposé le

34 Rue Montgallet 75012 PARIS

CAPITAL : 8 000 €

R.C.S. PARIS : 752 306 209 00020

23 JUL. 2025

Sous le N° 091858



PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Année 2023

*L'an deux mille vingt-quatre, le deux Juin à 10 heures, les Associés de la SARL A.S.N,
au capital de 8 000 €, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire,
au 34 Rue Montgallet 75012 PARIS, siège de la société.*

Etaient présents :

- M. HOQUE Abdul détenant 020 parts du capital, à savoir,.....1 600,00 €.
- M. HOSSAIN Alamgir, détenant 060 parts du capital, à savoir,.....4 800,00 €.
- M. ARAFAT Iqram, détenant 020 parts du capital, à savoir,.....1 600,00 €.

L'Assemblée est présidée par M. HOQUE Abdul, Gérant (associé).

Il est constaté que les associés présents détiennent ensemble 100 parts sociales, soit la totalité du capital, en conséquence, l'Assemblée est habilitée à prendre à ladite majorité, les décisions tendant à modifier les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le Texte des résolutions soumises à l'approbation des Associés.

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Quitus à la gérance,
- Affectation du résultat.

Elle souligne par ailleurs, que la présence de tous les associés couvre l'irrégularité existante du fait de la non-convocation par lettre recommandée avec accusé de réception.

La discussion est ouverte. Personne ne demandant plus la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui étaient à l'ordre du jour :

RESOLUTIONS :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée des Associés après avoir pris connaissance des rapports du Gérant et du Comptable de la Société pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 et en avoir délibéré la collectivité des associés approuve les dits comptes tel qu'ils lui ont été présentés, à savoir :

TOTAL DU BILAN	:	38 791 Euros
Total des Produits d'exploitation	:	66 015 Euros
Total des Charges d'exploitation	:	87 737 Euros
Résultat d'exploitation	:	- 21 722 Euros
Résultat net	:	- 21 722 Euros (Pertes)

Cette résolution est adoptée par tous les associés représentant la totalité du capital.

DEUXIEME RESOLUTION :

Comme conséquence des résolutions qui précèdent, la collectivité des associés donne quitus de sa gestion à **M. HOQUE Abdul**, Gérant, au titre de l'exercice sur les comptes duquel ils viennent se prononcer.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Après en avoir délibéré, et sur proposition de la gérance, la collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le **31/12/2023**, soit : - **21 722 Euros (Pertes)**, comme suit : en report à nouveau.

QUATRIEME RESOLUTION :

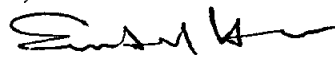
La collectivité des associés donne au Gérant les pouvoirs nécessaires à l'effet de dresser le procès-verbal constatant toutes les résolutions adoptées, et effectuer les formalités de publicité prescrites par la Loi.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

En foi de quoi, il a été rédigé le présent procès-verbal qui a été signé après la lecture par Le Président de Séance, le Gérant et les Associés.

Paris, le 02/06/2024

M. HOQUE Abdul, Gérant Associé

A-B-u. 

M. HOSSAIN Alamgir, Associé



M. ARAFAR Iqram, Associé

IQRAM ARA PAT

SARL A.S.N

34 Rue Montgallet 75012 PARIS

CAPITAL : 8 000 €

R.C.S. PARIS : 752 306 209 00020

RAPPORT DE GESTION

Année 2023

Chers associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions statutaires et légales en vigueur, pour soumettre à votre approbation, *les comptes de notre exercice social 2023.*

Situation de la société

L'exercice clos le 31 décembre 2023 a été marqué par *un Chiffre d'Affaires de 66 015 €.*

Comme l'en atteste le tableau figurant en annexe du présent rapport, les taux de marge ont été globalement maintenus.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents comptables sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Les résultats

La situation que nous venons de vous exposer est reflétée dans les comptes annuels, le bilan et l'annexe que nous vous présentons.

Affectation du résultat

Pertes de l'exercice : 21 722 €

Nous vous proposons d'affecter le résultat net de *l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant*

à - 21 722 € de la manière suivante :

- *au poste « Report à nouveau »* pour ultérieurement faire l'objet d'une distribution de dividendes.

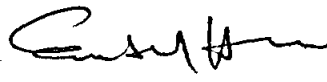
Compte tenu du report à nouveau de - 85 816 € relatif à l'exercice précédent, *le bénéfice distribuable s'élève à - 107 538 €.*

Au cours de l'exercice écoulé, aucune autre convention ou opération relevant de l'article 50 du code de commerce n'a été réalisée.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir approuver l'affectation des résultats qui vous a été proposée, les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés et donner quitus à la gérance de sa gestion en adoptant les résolutions qui vont vous être soumises.

Fait à Paris, le 02/06/2024,

La Gérance

A. B. M. 



N° 11684 * 25

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISEN° 2065-SD
(2024)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01.01.2023 et clos le : 31.12.2023 Régime simplifié d'imposition ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal ☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Designation de la société:

SARL ASN

SIRET: 75230620900020

le téléphone:

Adresse du principal établissement:
34 RUE MONTGALLET

75012

PARIS

34 RUE MONTGALLET

147 814

75012 PARIS

Adresse du siège social:

Ancienne adresse en cas de changement:

B RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (art. 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

N° SIRET

B ACTIVITÉS

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal Déficit 21 722
Bénéfice imposable à 15 % Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2 Plus-values PV à long terme imposables à 15 % PV à long terme imposables à 19 % PV exonérées art. 238 quinquies
Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 0 %

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art. 44 sexies

Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies

Bassins urbains à dynamiser (EUD), art. 44 sexdecies

Jeunes entreprises innovantes art. 44 sexies-0 A

Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies

Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur art. 44 octies A

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Sociétés d'investissements immobiliers cotées

Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies

Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)

Autres dispositifs

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer: dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes la société, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et numéro

NOM

N°

d'identification fiscale de la société tête de groupe

4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays

N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ (Si oui, indication du logiciel utilisé : INFORCE Expert)Vous devez obligatoirement souscrire votre déclaration n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

CAB

LY SENG VENG

EXPERT COMPTABLE

6 AVENUE DE CHOISY

75013 PARIS

Nom et adresse du conseil:

Visa: OGA/OMGA

Viseur conventionné

Examen de conformité fiscale (ECF)

Nom et adresse du prestataire:

Nom et adresse:

N° d'agrément du CGA,

de l'OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné

SIREN:

Identité du déclarant

Date: 10.04.2024

Lieu:

PARIS

Qualité et nom du signataire

MR HOQUE

GERANT

Copie Conforme à l'original.

A. B. M. B. M. B. M.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis -SD
(2024)Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même (a)	payées par un établissement chargé du service des titres (b)
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)	(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus	(e)	
	(f)	
	(g)	
	(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)	
Montant des revenus répartis	total (a à h)	

II RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

III DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

IV CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19 %		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés	18 547	0 %	15 %	19 %
		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
		MVLT réalisée au cours de l'exercice		
		MVLT restant à reporter		

V CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	



Désignation de l'entreprise				SARL ASN				Néant ☐							
Adresse de l'entreprise				34 RUE MONTGALLET 75012 PARIS											
SIRET				7 5 2 3 0 6 2 0 9 0 0 0 2 0											
Durée de l'exercice en nombre de mois*				12				Durée de l'exercice précédent*				12			
												Exercice N clos le 31.12.2023			
ACTIF				Brut 1				Amortissements-Provisions 2				Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	20 000		012	20 000								
		Autres*	014			016									
	Immobilisations corporelles*		028	10 576		030	10 576		0						
	Immobilisations financières* (1)		040	8 041		042	8 041								
	Total I (5)		044	38 617		048	10 576		28 041						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050			052									
		Marchandises*	060	4 250		062	4 250								
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068			070									
		Autres* (3)	072			074									
	Valeurs mobilières de placement		080			082									
	Disponibilités		084	6 500		086	6 500								
	Charges constatées d'avance*		092			094									
	Total II		096	10 750		098	10 750								
	Total général (I + II)		110	49 367		112	10 576		38 791						
PASSIF								Exercice N NET				1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	8 000											
	Écarts de réévaluation		124												
	Réserve légale		126	136											
	Réserves réglementées*		130												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)		132												
	Report à nouveau		134	(85 817)											
	Résultat de l'exercice		136	(21 722)											
	Subventions d'investissement		137												
	Provisions réglementées		140												
	Total I		142	(99 403)											
Provisions pour risques et charges		154													
Total II		154													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164												
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	425											
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 1 760)		172	5 285											
	Comptes courants d'associés		173	132 484											
	Autres dettes		175												
	Produits constatés d'avance		174												
Total III		176	138 194												
Total général (I + II + III)		180	38 791												
RENOUVELLEMENTS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195						
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182	1 041					
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL ASNNéant ☐ *Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31.12.2023

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*				209		210	66 015
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
			services*		217		218	
					(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			
	Production immobilisée*						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	66 015
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	10 825
	Variation de stock (marchandises)*						236	10 430
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240	
	Autres charges externes* :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	41 611	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	890	244	1 121
	Rémunérations du personnel*						250	21 565
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	1 719
	Dotations aux amortissements*		(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, I-2°, al.3 du CGI)		255		254	466
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		}	262
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260					
Total des charges d'exploitation (II)							264	87 737

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers	(III)	280		Charges financières	(V)	294
Produits exceptionnels	(IV)					290
Charges exceptionnelles	(VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348		
Impôts sur les bénéfices*					(VII)	306

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2	312		310 (21 722)
---------------------	--	-----	--	--------------

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		314 21 722
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des opé-cts d'associés	247		330	
			écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	

Dédutions	Entreprise nouvelle (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Investissements et souscription outre-mer	344		
	ZFANG (44. quaterdecies)	345				
	BUD (art. 44 ssexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641		
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352 21 722
	Déficit de l'exercice reporté en arrière*				356	

Déficits	Déficits antérieurs reportables :*	98 969	dont imputés sur le résultat :		360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370 21 722

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL ASN										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	20 000	402		404		406	20 000												
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	1 077	452		454		456	1 077												
	Matériel de transport	460	6 031	462		464		466	6 031												
	Autres immobilisations corporelles	470	3 468	472		474		476	3 468												
	Immobilisations financières	480	7 000	482	1 041	484		486	8 041												
TOTAL		490	37 576	492	1 041	494		496	38 617												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	495		497		498		499													
	Autres	500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	864	542	213	544		546	1 077												
	Matériel de transport	550	6 031	552		554		556	6 031												
	Autres immobilisations corporelles	560	3 215	562	253	564		566	3 468												
TOTAL		570	10 110	572	466	574		576	10 576												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10											
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values																
					Court terme*	Long terme															
①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL 578		580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : SARL ASN										Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur comptes clients	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT							
				(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales agencement amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780											
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	98 969						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2) 942bis						
Déficits imputés				983							
Déficits reportables				984	98 969						
Déficits de l'exercice				860	21 722						
Total des déficits restant à reporter				870	120 691						
IV DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI				325			381		
		dont cotisations facultatives Madelin									
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327					
		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326			380		
N° du centre de gestion agréé									388		
Montant de la TVA collectée									374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

⑤

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :	SARL ASN		Néant ☒ *
Exercice ouvert le :	01.01.2023	et clos le :	31.12.2023
		Durée en nombre de mois	1 2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137
V – Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF			117
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106) le cas échéant ajusté à 12 mois	022		Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	/	160 / 186
Date de cessation		/	

© 2024 INFORCE s.a.s.

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31.12.2023

SIREN 7 5 2 3 0 6 2 0 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ASN

ADRESSE (voie) 34 RUE MONTGALLET

CODE POSTAL 75012

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom de famille HOSSAIN Prénom(s) ALAMGIR

Nom d'usage % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 18.07.83 N° Département 99 Commune SHARIAPUR Pays BD

Adresse : N° 07 Voie AV MARECHAL KORNIG

Code Postal 95200 Commune SARCELLES Pays

Titre (2) MR Nom de famille ARAFAT Prénom(s) IQRAM

Nom d'usage % de détention 20.00 Nb de parts ou actions 20

Naissance : Date 10.01.86 N° Département 99 Commune BRAHMANBARIA Pays BD

Adresse : N° 92 B Voie BD DE MONTPARNASSE

Code Postal 75014 Commune PARIS Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

☒ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31.12.2023

SIREN 7 5 2 3 0 6 2 0 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ASN

ADRESSE (voie) 34 RUE MONTGALLET

CODE POSTAL 75012 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code Postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code Postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code Postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code Postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom de famille HOQUE Prénom(s) ABDUL BASHAR EMDABUL

Nom d'usage ☐ % de détention 30.00 Nb de parts ou actions 30

Naissance : Date 01.11.63 N° Département 99 Commune KISHORGONJ Pays BD

Adresse : N° 166 Voie RTE DE VILLEMOMBLE

Code Postal 93140 Commune BONDY Pays ☐

Titre (2) ☐ Nom de famille ☐ Prénom(s) ☐

Nom d'usage ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Naissance : Date ☐ N° Département ☐ Commune ☐ Pays ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code Postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE	31.12.2023	SIREN	752306209
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	SARL ASN		
ADRESSE (voie)	34 RUE MONTGALLET		
CODE POSTAL	75012	VILLE	PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD